

En date du : 7 décembre 2019

Rapport de l'administrateur Année 2019

Janvier

- Premier paiement pour RSCCAM (\$3,963)
- Préparer notre réunion de février prochain
- Finaliser notre comptabilité et faire le rapport d'Impôt

Février

- Réunion annuelle des copropriétaires le 15 février, à cette réunion l'administrateur a expliqué les nouvelles lois qui régissent la gestion des pavillons

Mars

- M. Ménard m'a fait parvenir des photos montrant le mur extérieur près de sa porte-patio où des infiltrations d'eau sont visibles. Ces infiltrations semblent provenir du balcon au-dessus du sien, Je suis allé voir cela et au printemps il faudra investiguer cela avec le propriétaire du dessus.

Avril

- Nettoyage de la fosse à eau usé

Mai

- Début des discussions pour renouveler les certificats de localisation
- M. Lambert a négocié une nouvelle entente avec Cogéco pour l'Internet
- Extermination des fourmis

Juin

- Le 5, M. Ménard m'avise que son condo est vendu et qu'il doit se procurer un certificat de localisation rapidement
- Le 12, une entente unanime pour le renouvellement des certificats de localisation est conclue
- Ramoneur 4 saisons a posé du silicone sur de multiples endroits sur la couverture \$105 en plus du ramonage habituel.
- Visite de l'arpenteur pour prendre les mesures des murs intérieurs. M Poulin est venu ouvrir les portes
- Remplacement du détecteur de lumière pour la lumière extérieure

Juillet

- Réception du rapport d'inspection par caméra des cheminées
- Le 12, J'ai contacté Cité du Feu M. Ares recommandé par R4S qui m'a fait tout un plat de ses responsabilités comme entrepreneur pour réparer les systèmes non conformes aux normes 2019. Il m'a mentionné qu'il va me recontacter après les

vacances pour évaluer notre problème soit en même temps que les autres pavillons qui l'ont déjà contacté

- Les 2 projecteurs ont été remplacés par des fixtures à DEL Environ \$120.

Août

- L'administrateur a envoyé les demandes pour le paiement pour le certificat de localisation
- Vente du condo 316 de M. Denis Ménard à Mme Nicole Goddu
- Paiement de la facture de Bérard/Tremblay pour la fourniture des certificats de localisation \$5,691.

Septembre

- A la fin de septembre tous les frais pour le certificat de localisation sont arrivés
- Revenus Québec a envoyé une lettre de collection concernant la production de rapports d'impôt des années 2006, 2009 et 2010, de plus ils réclament les frais de mise à jour des administrateurs des années 2012, 2017 et 2018. Ces frais ne furent pas acquittés car Revenus Québec envoyait le compte à l'adresse 2308 Place du Village à Magog et personne ne récupérait cette correspondance, j'ai fait changer l'adresse de correspondance. \$127

Octobre

- Le 3 octobre, n'ayant pas de nouvelle de la Cité du Feu, j'ai repris contact avec eux pour me dire qu'ils ne fourniraient pas de service de réparations sur nos installations mais qu'il voudrait nous mettre aux normes 2019. J'ai demandé un prix budgétaire que j'ai reçu le lendemain. Environ \$10,000 par foyer
- Vidage et nettoyage de la fosse à eau usé
- J'ai contacté Ramonage Expert D Gingras, M Gingras m'a donné un prix budgétaire de \$350 pour remplacer une section de cheminée au condo 311 et il me dit que ce travail sera fait avant décembre

Novembre

- Au début du mois des dommages à la couverture ont été causés par de très grands vents. Des dommages semblables ont été causés à d'autres pavillons
- Réparations à la couverture \$390
- 22 novembre 2019, à la réunion du RSCCAM on m'avise que M. Gingras n'a pas respecté sa parole de réparer les cheminées

Décembre

- Transfert du fond de prévoyance vers le fond de roulement \$3,280 afin d'avoir un fond de roulement de \$6,000
- Contacter M Meunier de Poêles et foyers Meunier qui refuse de remplacer seulement des sections de cheminées si nous nos cheminées ne sont pas séparés dans les murs
- Appels aux autres administrateurs pour des suggestions de contacts
- Le 7 j'ai donné le contrat a Ramonage Hébert pour remplacer la section, il a accepté après avoir essayer de vendre d'autres services.

- Il va falloir discuter, à la prochaines assemblée générale, du fait que nos foyers et cheminées ne rencontrent plus les normes 2019 et qu'il faut remplacer ceux-ci ou les condamner
-

Yves Martineau
Pavillon 310 Club Azur